

***Concours d'art oratoire
Michel Nançoz***

Samedi 23 septembre 2023 à 14h00

Salle Dominique Poncet (A3) au Palais de justice

Me Michel NANÇOZ fut l'un des plus grands orateurs du Barreau genevois du siècle passé. Née en 1939 sur ses terres valaisannes, cette figure a précocement quitté sa famille d'adoption, le Barreau genevois, qui l'aimait tant, en 1989. Mélomane et artiste dans l'âme, il fut un pianiste d'exception. Il avait entamé, à Genève, ses études de droit, puis les abandonna pour suivre le conservatoire où il acquit une virtuosité en piano. Un jour, cependant, Me Michel NANÇOZ se rendit aux Assises et entendit Me Dominique PONCET plaider. Cette audience bouleversa son parcours de vie. Il retourna à la faculté de droit, obtint sa licence et fut enrôlé comme stagiaire par Me Dominique PONCET. Ceux qui ont fréquenté le Barreau à l'époque de Me Michel NANÇOZ se souviennent de sa culture, de ses qualités d'orateur, de sa puissance, de sa force, de son courage et de sa liberté. Il était irrésistible de présence et de talent. Il plaidera, jusqu'à son décès, parmi les plus grands procès du siècle passé. Chacun garde de Me Michel NANÇOZ un souvenir admiratif et affectueux.

Composition du Jury :

Me Yaël HAYAT, Présidente
Me Miguel OURAL, Bâtonnier
Me Marc BONNANT, ancien Bâtonnier
Me Vincent SPIRA, ancien Bâtonnier
Me François CANONICA, ancien Bâtonnier
Me Jean-Marc CARNICÉ, ancien Bâtonnier
Me Grégoire MANGEAT, ancien Bâtonnier
Me Lionel HALPÉRIN, ancien Bâtonnier
Me Didier NSANZINEZA, Premier Secrétaire
Me Karim RAHO, Président de la Commission de droit pénal
Me Nicolas GURTNER, ancien Premier Secrétaire
Me Robert ASSAËL
Me Bertrand PÉRIER
Me Catherine HOHL-CHIRAZI, ancienne lauréate
Me Valentine BAGNOUD, ancienne lauréate
Me Grégoire REY, ancien lauréat

1. Me Cem CELIK (Velo, Villa & Associés)

Circée est convoquée devant le Tribunal criminel pour avoir transformé, par un usage abusif de philtres et incantations, le monde des hommes en pourceaux.

Vous intervenez à son soutien.

2. Me Salima SAÏB (PBM Avocats)

« *« L'injustice m'est physiquement intolérable ! »* C'est ce que j'ai crié au Président d'un tribunal qui devait prononcer l'expulsion d'une famille nombreuse complètement indigente et qui n'avait pas payé son loyer. La loi était contre elle, pour le propriétaire. C'était évident. Et moi, jeune stagiaire plaidant l'une de mes premières affaires, j'étais hors de moi. L'injustice était criante. Alors j'ai crié. Le protocole d'audience en a bien été un peu malmené. Mais contre toute attente et contre toute jurisprudence, l'expulsion n'a pas été prononcée », écrit Gisèle Halimi.

Vous faites l'éloge d'une plaidoirie affranchie de tout protocole.

3. Me Alessandro MERLINO (Pestalozzi Avocats SA)

Nous sommes en 2050. L'humain ne vit qu'au rythme de l'intelligence artificielle, des jugements expéditifs et des châtiments populaires ! Les avocats ne sont plus dans l'air du temps...

Le visionnaire Napoléon Bonaparte est glorifié :

« L'habitude des faits les plus violents use moins le cœur que les abstractions : les militaires valent mieux que les avocats. »

Vous défendez Napoléon Bonaparte.

4. Me Adeline HIMPENS (Chabrier Avocats SA)

« Le journalisme est une grande catapulte mise en mouvement par de petites haines. »

Attaqué par quelques journalistes pour avoir dénigré la noblesse de leur profession, Monsieur Honoré de Balzac vous consulte.

5. Me Théodore TRAMASURE (Currat & Associés, Avocats)

Vous défendez celui que la presse surnomme « Le Belzébuth de Carouge ». Le Ministère public a obtenu son placement en détention provisoire sur la foi de soupçons de plusieurs assassinats de malheureux qui avaient croisé sa route. Sans mobile apparent, sans cadavre, sans autre preuve, l'instruction était dans l'impasse. La police a donc organisé l'infiltration d'un de ses agents de pointe pendant plus d'un an comme compagnon de cellule. Le rôle a été endossé avec un tel zèle que les deux codétenus sont devenus des amants.

Avec succès : le prévenu, mis en confiance, finit par confier l'endroit où il avait enterré les corps, que – de fait – on parvint à retrouver.

Toutes les preuves accablent l'accusé.

Il plaide l'acquittement.

Entracte (15 minutes)

6. Me Silvio ZBÄREN (Borel & Barbey)

Lors d'une précédente remise des prix du Concours Michel Nançoz, la Présidente donna un fougueux baiser au lauréat auréolé.

Vous la défendez devant la Commission du Barreau.

7. Me Giulia BORRO (Hayat & Meier)

1^{er} janvier 2024, le peuple suisse a accepté une initiative populaire interdisant la fabrication, l'importation et la consommation du foie gras sur tout le territoire, à la plus grande satisfaction des Suisses allemands, des écologistes, des végétariens et des véganes. Les peines peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement. Vous défendez le bâtonnier de notre Ordre qui est accusé – et qui reconnaît les faits - d'avoir servi du foie gras lors du dernier banquet de l'Ordre, à la plus grande satisfaction de la grande majorité de nos membres et des magistrats présents.

Vous plaidez l'état de nécessité devant le tribunal de police et demandez l'acquittement.

8. Me Luca DI PIETRO (Borel & Barbey)

Vous défendez la Reine de la Nuit de la Flûte enchantée, accusée d'instigation à assassinat de représentants du patriarcat, par son exhortation à l'attention de sa fille Pamina :

Une vengeance infernale brûle dans mon cœur !
La mort et le désespoir flamboient autour de moi !
Si Sarastro ne meurt pas de tes mains
Tu ne seras plus ma fille !
Tu seras répudiée à jamais !
Abandonnée à jamais !
À jamais seront rompus entre nous
Tous les liens de la nature
Si Sarastro ne meurt pas de tes mains !
Entendez ! Entendez ! Entendez, Dieux de Vengeance !
Entendez le serment d'une mère !

Elle est jugée le 23 septembre 2023.

Elle compte faire de son procès une tribune pour sa cause.

9. Me Sébastien OREILLER (CMS von Erlach Partners SA)

« Nous étouffons parmi des gens qui pensent avoir absolument raison. »
Albert Camus

C'est ainsi que vous défendez devant le Tribunal de l'opinion publique la liberté de penser ou les vertus de la nuance.

Entracte (15 minutes)

10. Me Manel MEDDEB (OA Legal SA)

Oreste a assassiné sa mère Clytemnestre de la pire des façons.

Les créatures de Zeus vouées au châtement des parricides, les Euménides, l'attendent sur le parvis du temple où il avait trouvé protection pour fondre sur lui.

La sœur d'Oreste, Electre, vous engage dans l'urgence pour les convaincre d'absoudre son frère.

11. Me Mehdi LASBET (FRAvocats)

Sur le point d'être condamnée par l'homme, la couleuvre eut ces mots :

« Mais trouve bon qu'avec franchise
En mourant au moins je te dise
Que le symbole des ingrats
Ce n'est point le serpent, c'est l'homme. »

L'Homme et la couleuvre, la Fontaine

Vous intervenez au soutien du colubridé.

12. Me Mattéo DÉTRAZ (Lenz & Staehelin)

Tantale, Sisyphe, Ixion, Tityus, Prométhée, Atlas, une Danaïde et un Androgyne ont ouvert une *class action* contre Zeus, en Suisse, pour les supplices qu'il leur a fait subir.

Représenté par un des éminents jurés du Concours, Zeus a été acquitté en première instance.

Les parties plaignantes vous consultent pour faire appel. Après avoir décidé laquelle ou lesquelles d'entre elles vous acceptez la défense, vous plaidez devant la Cour de Justice.

13. Me Eléonore de HALLER (RVMH Avocats)

L'écriture inclusive est le point d'orgue de la décadence de la langue, soutient un candidat à l'investiture à l'Académie française. Il est attaqué de toutes parts à l'exception d'un tout petit cercle culturel rapidement taxé de réactionnaire qui se demande s'il ne serait pas dans le juste.

Vous êtes mandaté par ce cercle qui vous prie de défendre ses convictions devant l'Assemblée nationale au soutien de l'abolition de l'écriture en question.